

# Diplôme d'Université Qualification à l'exercice de la médecine générale

Durée  
**1 an**

Composante  
**Santé**

## Présentation

Cette formation comprend 80 heures de cours.

## Objectifs

Mettre à niveau les connaissances juridiques et médico-légales de l'exercice médical.

Acquérir les connaissances nécessaires à la formation d'expert judiciaire.

Acquérir les bases théoriques et pratiques nécessaires à l'évaluation du dommage corporel des victimes d'accidents.

Connaître les différents cadres juridiques des expertises médicales.

## Savoir-faire et compétences

Il n'y a pas d'enseignement théorique spécifique pour le DU mais les candidats pourront bénéficier d'au moins 80 heures d'enseignements théoriques (40 demi-journées/an) à choisir parmi ceux du DES de médecine générale des différentes universités participantes. Ces enseignements seront fléchés soit par le candidat, soit par le tuteur, en fonction des résultats du bilan de compétences

## Les + de la formation

Formation d'excellence reconnue par les professionnels des secteurs juridique et médical

## Organisation

### Contrôle des connaissances

- Le tuteur renseigne la commission d'évaluation
- Evaluation par les médecins maitres de stage
- Validation de la formation facultaire selon les modalités en vigueur (Groupe d'échange de pratiques, DPC, ...)
- L'évaluation finale se fait par la validation du portfolio par un jury d'enseignants généralistes, compte tenu de toutes les évaluations faites au fur et à mesure.

## Admission

### Conditions d'admission

Les médecins diplômés qualifiés en MG ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale. Les médecins diplômés qualifiés en MG ou ayant la spécialité

en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans.

Les médecins d'une autre spécialité

Les médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire.

Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle ».

Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences.

Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

## Modalités d'inscription

Dépôt d'un dossier de candidature composé a minima d'un CV et d'une lettre de motivation qui sera examinée par le responsable pédagogique de la formation.

---

## Et après

### Poursuite d'études

Non-spécifiée

### Insertion professionnelle

Formation visant à augmenter les connaissances et développer la pratique professionnelle.

---

# Programme

## Organisation

Formation en 1 an.

Mode full (title / type / CM / TD / TP / credits)

### Diplôme d'Université Qualification à l'exercice de la médecine générale

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Diplôme d'Université Qualification à l'exercice de la médecine générale	UE	80h			

UE = Unité d'enseignement

EC = Élément Constitutif